

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 12 décembre 2018 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 12 december 2018 te 19u00**

**Mme la Présidente, Catherine Moureaux :**

Chers conseillers, chers échevins, je vais vous demander de vous lever pour honorer un de nos travailleurs qui est décédé cette semaine, il s'agit de monsieur Jamal El Hafi, du service Pavage. Jamal El Hafi, c'était un homme de 55 ans, un père de deux enfants, qui travaillait depuis de nombreuses années au service de la commune puisqu'il a été connu d'abord pour son remarquable travail au DUC puis il a rejoint, lorsque le DUC s'est terminé, le service pavage où il était connu pour sa fiabilité, sa très bonne communication, son travail extrêmement précis et je voudrais qu'on l'honore ce soir par une minute de silence.

*(Silence - Stilte)*

**Mme la Présidente :**

Je vous remercie.

Je déclare ouverte la séance publique du conseil communal.

Je donne la parole à madame Turine.

**Mme Turine :**

Bonsoir tout le monde, madame la Bourgmestre, merci de me donner la parole. Je voulais juste revenir de manière constructive une minute sur l'incident de la semaine dernière qui est lié à un malentendu. Comme je vous l'ai expliqué par mail, mais vous venez de me dire que vous n'aviez pas encore eu l'occasion de voir les mails, je vous réexpliquais ce qui s'était passé à savoir, que suite à la question d'actualité, j'avais levé la main en demandant une motion d'ordre, ce qui de manière, enfin, de façon régulière par le passé permettait à un conseiller de demander la parole, non pas sur le point en cours, mais pour parler d'un point de règlement ou de méthode. Et c'est vrai que comme le point d'actualité, la question d'actualité était sensible, je voulais vous faire savoir que je ne comptais pas intervenir sur ce point d'actualité, mais que je voulais vous demander la parole pour parler d'un point du règlement, à savoir, les interactions avec le public. Et donc, il s'en est suivi cette fameuse discussion sur le fait que les motions d'ordre n'existeraient pas au niveau du conseil communal. Donc, je me suis renseignée, et effectivement, il n'est écrit nulle part que les motions d'ordre sont possibles, mais ce qui n'est pas interdit est autorisé et je me permettais de revenir vers vous pour voir, le cas échéant, est-ce qu'on peut dorénavant utiliser le mot motion d'ordre lorsque l'on souhaite intervenir sur un point du règlement ? Et si pas, que proposez-vous que nous utilisions comme termes pour qu'il soit clair que nous intervenons sur un point de règlement et non pas sur un point à l'ordre du jour ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais enchaîner dans le sens que je pense qu'un des principes de base, c'est qu'un conseil communal est souverain de son ordre du jour et de sa gestion. Ça veut dire que toute proposition qui est proposée par un conseiller, qui permet d'exprimer, d'exercer cette souveraineté, doit être prise en compte et entendue. Parce que fondamentalement, le conseil communal lui-même, pas la personne qui préside, doit pouvoir statuer si oui ou non la proposition de la gestion au niveau de l'ordre est une bonne idée ou pas. Et donc dans ce sens-là, je pense qu'effectivement le terme « motion d'ordre » ou quelque chose de convenable, doit être accepté. Peut-être préciser que toute proposition qui permet aux conseillers de participer à la souveraineté du conseil, c'est-à-dire à la gestion de son ordre du jour, par exemple, doit être prise en compte et soumise au vote si nécessaire.

**Mme la Présidente :**

Je vous remercie tous les deux pour vos interventions.

Il est évident que passer au minimum une soirée par mois à quarante-cinq dans cette salle ou dans une autre, nécessite qu'on ait des règles entre nous. Ces règles sont représentées par un règlement d'ordre intérieur qu'on peut retravailler, si on le souhaite. Et donc moi, je suis tout à fait prête à entendre une demande des chefs de groupes pour retravailler le règlement d'ordre intérieur. Je vous remercie beaucoup.

Tout d'abord nous avons à juger, je pense, monsieur le Secrétaire communal, de la demande d'ajout de deux points en urgence ? Voilà.

Je vous propose, parce qu'il s'agit en fait d'une erreur administrative, d'ajouter les deux points ne figurant pas à l'ordre du jour que sont la motion déposée par monsieur Majoros relative à la prise en compte humanitaire de la situation des nonante personnes sans-abris occupant un bâtiment vide, ainsi que la motion déposée par monsieur El Khannouss relative à la diminution des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2019. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ?

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Bonsoir, nous avons appris, il y a quelques minutes, avant le conseil communal, qu'il y avait de nouveaux éléments concernant les sans-papiers puisque, et c'est fort heureux, la pression a diminué et nous avons appris que la Commune a permis qu'une convention d'occupation temporaire soit finalement conclue entre les propriétaires et les occupants, ce qui avait déjà été proposé il y a six semaines mais voilà, bon atterrissage, je n'ai pas envie de refaire l'ensemble du débriefing, mais je pense que cette motion n'a, pour ce soir en tout cas, pas lieu d'être et donc nous pouvons la retirer.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Majoros.

Je voudrais, juste à ce sujet, puisque vous retirez le point, vous informer qu'effectivement, nous avons pu amener le propriétaire et les occupants du collectif La Voix des Sans-Papiers, à trouver un accord sous forme d'une convention d'occupation à titre précaire et je me dois d'ajouter que le rôle de la Commune dans cette affaire, il faut le savoir et il faut être honnête et le répercuter, le rôle de la Commune dans cette affaire a été le suivant : premièrement, la Commune n'a jamais eu d'intention d'expulser et jamais aucun

ordre émanant de la Commune n'a été dans ce sens. Pourquoi, parce que l'ordre d'expulsion a été donné, des sans-papiers, par une procédure judiciaire qui s'est tenue et qui se tient encore sans la Commune. Donc la Commune n'avait et n'a jamais rien eu à avoir avec la procédure de police, appelons-la comme ça, qui a été portée sur les sans-papiers. Je vous l'avais dit la semaine passée, à titre personnel, je me suis investie sur ce dossier comme sur un dossier prioritaire et je suis extrêmement contente qu'on ait pu aboutir à une convention, ce n'était franchement pas facile, pas gagné, puisque dans la presse ont été véhiculés, ces derniers jours, une série d'éléments qui sont faux, qui n'étaient pas à jour, sur ce dossier et qu'en réalité, ce propriétaire, comme je l'avais dit d'ailleurs en réponse à monsieur De Block qui considérait que je ne lui avais rien répondu, je lui avais quand-même laissé entendre de manière très claire que le propriétaire avait payé ses charges, avait organisé ses travaux et que donc une série de choses qui ont été dites dans la presse, en marge de mes négociations, et qui ont, pour tout vous dire, failli faire échouer ces négociations, n'étaient pas correctes. Laissez-moi vous dire le fond de ma pensée, cette façon de fonctionner n'est pas une bonne façon de fonctionner quand on prétend défendre des gens sans ressources et qui ont besoin d'être défendus de la meilleure manière qui soit au regard, effectivement, d'un Etat qui ne leur laisse que peu de droits. C'est tout ce que je voulais ajouter à ce titre et je vous remercie pour le fait d'avoir retiré votre motion puisqu'effectivement à ce jour, à cette heure, elle est obsolète.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Oui merci madame la Présidente, je trouve que vous venez de donner une information au conseil communal qui est extrêmement importante et je trouve que, même si l'opposition décide de retirer vite fait leur petite motion, je trouve qu'elle mérite de s'y arrêter un instant.

D'abord moi, je constate avec grande joie, et je parle au nom de mon groupe, mais bien au-delà, parce que beaucoup de conseillers communaux étaient inquiets du devenir des occupants de ce bâtiment, je constate avec grande joie qu'il y a une solution aujourd'hui au problème, que ces occupants vont pouvoir rester dans de bonnes conditions sur place. Et tout ça me fait dire que nous avons raison de vous faire confiance quand vous avez déclaré ici-même et à maintes reprises « il n'y aura pas d'expulsion sans solution », vous avez dit cela à plusieurs reprises ici et de nos bancs, on a voulu vous faire confiance et c'est le cas. Et je rappelle à cette assemblée que dans cette commune de Molenbeek-Saint-Jean, nous sommes face à des problèmes sérieux, compliqués, difficiles et ici, vous avez la démonstration qu'à Molenbeek, vous avez des gens responsables dans la majorité actuelle, des gens responsables qui essaient de trouver des solutions à des problèmes pendant que d'autres instrumentalisent la détresse et la misère sociale et humaine, je le regrette profondément, d'autant plus qu'ici-même, chers collègues, majorité et opposition, nous avons tous ensemble approuvé le fait de déclarer Molenbeek comme Commune Hospitalière et je l'avais dit la semaine dernière, arrêtez, arrêtons, arrêtez de tirer la couverture à soi. Il ne faut pas faire de l'instrumentalisation politique de la misère des gens. Nous étions tous favorables à une solution. Moi, je constate qu'on a une bourgmestre qui a prêté serment le 26 novembre, quand elle est arrivée à la commune, sauf si je me trompe, vous m'interrompez madame la Bourgmestre, sur votre bureau, il n'y avait aucune solution à ce problème et il y avait encore un échevin du Logement en place, qui est en face de moi, qui n'avait aucune solution à ce problème. Aujourd'hui nous sommes le 12 et nous avons une solution et nous n'avons plus le même échevin du Logement, ça ce sont des faits, ce sont des faits, c'est du concret. Donc moi, je suis très content et très heureux d'être du côté de ceux qui cherchent des solutions à des problèmes difficiles et compliqués et complexes plutôt que d'être du côté de ceux qui instrumentalisent la misère des gens, qui instrumentalisent la détresse comme vous le faites et comme vous allez continuer à le faire

et je vous remercie également parce que vous avez montré en réalité votre vrai visage aujourd'hui. Merci madame la bourgmestre et bravo parce que c'est une première grande victoire de cette majorité !

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Ikazban.

Je constate que même si vous avez retiré la motion, il y a une volonté de débattre. Je vais céder la parole peut-être une fois à chaque chef de groupe et puis à monsieur Majoros aussi qui a demandé la parole. Je pense que ce n'est pas forcément souhaitable que chacun s'exprime sur ce point. Je vous rappelle que l'objectif principal du conseil de ce soir est quand-même d'élire notre conseil de police donc, je vais peut-être, je suis désolée madame Raiss, demander aux chefs de groupes d'être assez brefs, à monsieur Majoros d'être aussi bref que possible et de manière telle qu'on puisse continuer, puisqu'au fond il n'y a plus de décision à prendre sur ce point.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je constate déjà qu'on est dans le flou du règlement d'ordre intérieur. On débat sur le fond d'un sujet qui n'est plus à l'ordre du jour, je vois l'ancien Président, vous faites des commentaires sur le fond, c'est très bien. Je voudrais juste réagir sur deux aspects.

D'abord, tout le monde, c'est intéressant, l'opposition a déposé, la semaine passée, un point en urgence dont une des propositions était exactement d'informer l'ensemble des conseillers dès le lendemain, de les mettre au courant dès le lendemain, de l'ensemble du dossier et même de convoquer une section réunie, c'est-à-dire de permettre d'en débattre avec l'ensemble des conseillers. Refusé, connaissant bien la motion, refusé par cette majorité, débat refusé par la majorité.

Madame la Présidente, est-ce que vous voulez bien faire la police de l'assemblée ?

**Mme la Présidente :**

Monsieur De Block, vous me demandez de faire respecter le règlement d'ordre intérieur et d'interrompre les débats ou vous voulez continuer de parler ?

**M. De Block :**

Non, non, quand il y a des apartés...

**Mme la Présidente :**

S'il vous plaît, je vous en prie, terminez votre intervention.

**M. De Block :**

Est-ce que vous voulez bien intervenir et interpeller les gens...

**Mme la Présidente :**

Ecoutez, moi je n'ai eu aucun mal à vous suivre et je vous suis, s'il vous plaît continuez votre intervention.

**M. De Block :**

Est-ce que...

**Mme la Présidente :**

Continuez votre intervention, monsieur De Block, s'il vous plaît.

**M. De Block :**

Est-ce que le Secrétaire communal, est-ce que je peux vous demander de noter dans le rapport, que quand il y a des interruptions de la part de la majorité, que la Présidente du conseil n'intervient pas et ne fait pas taire les gens qui interrompent pendant que j'ai la parole...

**Mme la Présidente :**

Je suis désolée, je n'ai aucun problème à vous suivre...

**M. De Block :**

Je ne vous adresse pas la parole, j'adresse la parole au Secrétaire communal.

**Mme la Présidente :**

Vos collègues n'ont aucun problème à vous suivre...

**M. De Block :**

Est-ce que vous voulez bien noter cela dans le rapport ? Je vous rappelle juste que selon le règlement d'ordre intérieur, chaque conseiller peut demander d'acter certains aspects.

Alors je continue ce que je voulais dire, si la majorité avait accepté le point en urgence la semaine passée, tous les conseillers auraient appris l'ensemble du dossier, toutes les pièces etc. Je dois juste vous dire, je suis content pour les familles, je suis content pour les nonante personnes et je suis surtout content pour tous les gens qui se sont engagés, qui se sont mobilisés et qui ont continué à mettre la pression sur ce dossier et qui ont obligé la Commune à le prendre au sérieux. Et ne vous inquiétez pas, on restera vigilants et on mettra la pression nécessaire pour tout dossier qui le nécessite, tant qu'il n'y a pas de solution, parce qu'actuellement, maintenant, vous avez une solution et je vous en félicite vraiment, mais jusqu'à ce matin, jusqu'à ce matin, les gens étaient dans l'insécurité depuis plusieurs semaines, aucune réponse précise de la part de la Commune malgré les multiples interpellations, malgré les demandes de rendez-vous, rien. Alors il ne faut pas s'étonner que des gens se tournent vers des conseillers et demandent via des conseillers des réponses qu'ils ne reçoivent pas en tant que citoyens et en tant que locataires et en tant que Molenbeekois.

Donc je voudrais, vous demander d'arrêter vraiment le petit jeu politique que chaque point, que chaque dossier que l'opposition amènera ici au conseil sera traité de manipulation, de récupération, parce qu'on ne va pas s'en sortir comme ça. Je vous le dis, on ne va pas s'en sortir comme ça et j'espère que les petites choses, les petites divergences, les petites digressions au niveau du règlement d'ordre intérieur vont s'arrêter, vont s'arrêter aussi. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Je vous remercie monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

**M. Majoros :**

Je regrette vraiment que la tournure des événements se fasse comme ça parce que je pense que la vie des familles vaut mieux que des querelles politiques stupides. En l'occurrence, la première pression qu'il y a eu dans ce dossier, c'est la pression des familles et leur soutien citoyen de Commune Hospitalière, des habitants du quartier qui étaient indignés par cette situation d'une expulsion qui n'avait pas de sens, pour de multiples raisons. Qu'il y ait un relais de ça au conseil communal, excusez-nous, mais c'est quand-même notre rôle d'opposition que de la mener. En l'occurrence, j'entends des choses qui sont quand-même assez choquantes. A partir du moment où un conseiller communal comme moi et d'autres demandent des informations, c'est-à-dire qu'on ait un accès aux documents, qu'on nous prouve que les charges étaient payées, qu'on nous prouve qu'il y a une déclaration de début des travaux qui a été faite et qu'on vous réclame de jour en jour, par écrit, de manière formelle, et qu'on reçoit seulement une réponse le 7 décembre après-midi, vous ne pouvez pas intellectuellement nous reprocher d'avoir dit le 5 ou le 4 ou le 3 que ces documents n'étaient pas en notre possession et qu'il n'y avait pas de preuves et qu'il y avait des raisons d'aller menacer ces gens d'expulsion. Première chose.

Deuxième chose, il faut savoir que, oui, la police communale est intervenue sur place pour menacer les gens d'expulsion alors que ces documents et ces charges n'avaient pas été payées et alors qu'elle n'avait pas l'obligation de le faire, et je dirais même plus, qu'elle ne pouvait pas le faire puisque nous savions tous que cette expulsion n'avait pas été signifiée correctement à chacune des personnes et que donc elles n'avaient pas eu la possibilité de se défendre. Donc, oui, il y avait de quoi être inquiets, surtout qu'à partir du moment où vous arrivez le 26 comme bourgmestre et que le 29 la police arrive et que j'ai eu la grande chance de m'inquiéter de cette situation parce que ces personnes sont vraiment en détresse et que vous me dites, je cite « je ne vais quand-même pas me mettre mal avec ma police en début de mandat », oui, il y a des raisons d'être indignés et vous m'excuserez de l'être.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci madame la Présidente, comme l'ensemble de mes collègues, évidemment je vais me réjouir qu'on ait enfin pu trouver une porte de sortie pour toutes ces personnes qui étaient en détresse, il était de notre devoir à toutes et à tous de pouvoir trouver une solution.

Alors moi, je ne vais pas faire comme certains, madame la Bourgmestre, je ne vais pas vous passer de la pommade parce que vous n'avez fait finalement que votre travail de bourgmestre. S'il y a quelqu'un qu'il faut vraiment féliciter, c'est d'abord le propriétaire et vous l'avez dit deux fois, aujourd'hui et il y a une semaine, ce monsieur était en règle légalement, ce monsieur a fait un investissement et il était tout à fait, je pense, normal de pouvoir le pousser à se mettre autour de la table pour essayer de trouver des solutions mais, je suis désolé, le rôle des pouvoirs publics et en l'occurrence votre responsabilité, c'était au

lendemain des élections, parce que vous avez hérité d'une patate chaude, de trouver une solution. C'est une très bonne chose qu'on ait pu enfin trouver une solution, mais je le rappelle, il y a autour de la table des gens qui ont fait des concessions et c'est entre autres ce propriétaire qui était totalement en règle par rapport à la législation et ça, il faut le rappeler. Merci.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à madame Turine.

**Mme Turine :**

Au départ je ne comptais absolument pas intervenir sur ce point, faisant entièrement confiance à mon collègue Karim Majoros sur le fond du dossier, mais j'ai décidé de prendre la parole pour deux raisons. La première, parce qu'effectivement, je m'étonne également de la tenue, de la façon dont le conseil s'organise parce que normalement, quand un point est retiré de l'ordre du jour, monsieur Majoros a pris la parole, vous lui répondez, très bien, il aurait pu encore intervenir parce que je vous rappelle que c'est toujours le conseiller communal qui a le dernier mot, mais comme vous avez décidé de donner la parole à d'autres, je me dois de la prendre. D'abord pour rappeler cette question de règlement, une fois de plus, je ne sais toujours pas si je peux dire motion d'ordre ou si je dois dire autre chose puisque je n'ai pas encore eu de réponse à ce niveau-là, et enfin aussi pour m'insurger par rapport aux propos d'un certain chef de groupe de la majorité qui a pris la parole, en parlant de la question de l'instrumentalisation. Je voudrais rappeler que notre rôle de conseiller communal est bien entendu de nous inquiéter de ce qui se passe dans cette commune et vous parlez de la question de la misère des gens, oui, si ce sont les termes que vous utilisez, nous devons nous en inquiéter. Et c'est notre rôle de revenir avec ces questions-là. Vous appelez cela de l'instrumentalisation, très bien, nous instrumentalisons, vous instrumentalisez, parce que c'est notre rôle à tous, que ce soit opposition ou majorité, d'intervenir dans le débat, de nous inquiéter de ce qui se passe, d'attendre des réponses, et à vous de les apporter. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Mesdames et messieurs, je pense qu'ici on a voté, sous la précédente législature, une motion concernant notre rôle en tant que Commune Hospitalière. Ici c'est la cohérence, que cela vienne de l'opposition suivi de la majorité, le résultat c'est qu'il y a une solution à la clé. Ensuite, c'est vrai que, et je me félicite et je pense qu'il y a eu des démarches qui ont été effectuées de part et d'autre, et tant mieux, maintenant moi, je veux aussi relever qu'il n'y a pas que le politique qui est intervenu ici, il y a aussi le réseau associatif, par exemple la Croix Rouge qui est intervenue etc., donc il y a de nombreux acteurs qui jouent un rôle positif dans ce dossier.

Sur la forme, parce que je ne suis pas intervenu, mais c'est vrai, madame la Présidente, vous avez quand-même tendu la perche, vous savez, quand on annonce qu'on retire le point, je ne vois pas pourquoi on doit alors débattre sur le fond, sur le sujet et donc je rejoins ici l'intervention de mes collègues et je pense que la proposition que vous avez

faite de revoir un petit peu les modalités du règlement d'ordre intérieur, j'y suis favorable. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci monsieur Vossaert.

C'est vrai que je vous remercie de mentionner la Croix Rouge, c'est vrai que j'ai demandé à la Croix Rouge d'intervenir et c'est quelque chose qui a été, je pense, fortement apprécié, tant par la section locale de la Croix Rouge à qui on n'avait pas fait appel depuis très longtemps et dont c'est le rôle, qu'évidemment au niveau du Collectif.

Voilà, je vous propose qu'on continue l'ordre du jour.

**Secrétariat communal - Election des membres du Conseil de Police.  
Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing van de leden van de Politieraad.**

---

**Mme la Présidente :**

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Conseil de police et je vais passer la parole à monsieur le Secrétaire communal qui va un petit peu nous faire le point sur cette élection.

**M. le Secrétaire communal :**

Je tiens à vous communiquer que les actes de présentation suivants ont été déposés en date du 29 novembre entre 13h et 15h.

Un acte de présentation signé pour accord par madame Ann Goris et Ahmed El Khannouss, conseillers communaux, présentant comme candidat effectif madame Ann Gilles-Goris et comme candidat suppléant, monsieur Ahmed El Khannouss.

Acte de présentation signé pour accord par monsieur Luc Vancauwenberge, Hind Addi, Joke Vandenbempt, conseillers communaux, présentant comme candidat effectif Luc Vancauwenberge et comme candidat suppléant Hind Addi et Joke Vandenbempt.

Un acte de présentation signé pour accord par Leila Agic, Nsimire Kalimbiriro, Rachid Mahdaoui, Paulette Picard, Jamal Ikazban, conseillers communaux, présentant comme candidat effectif Leila Agic, sans suppléant, candidat effectif Nsimire Kalimbiriro, pas de candidat suppléant, candidat effectif Rachid Mahdaoui, pas de candidat suppléant, candidat effectif Paulette Picard, pas de candidat suppléant, candidat effectif Jamal Ikazban, pas de candidat suppléant.

Un quatrième acte de présentation signé pour accord par Leonidas Papadiz, Théophile Taelmans, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Didier Milis, conseillers communaux présentant comme candidat effectif Leonidas Papadiz, candidat suppléant Didier Milis, candidat effectif Théophile Taelmans, candidats suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis, candidat effectif Michel Eylenbosch, candidats suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis et candidat effectif Danielle Evraud, candidats suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis.

Un cinquième acte de présentation a été déposé en dehors du délai prescrit, notamment le 4 décembre 2018. Un avis du SPF intérieur conseille de ne pas accepter cet acte de présentation reçu hors délai sous peine de s'exposer à un recours pouvant conduire à l'annulation du scrutin.

La liste des candidats a donc été établie par la bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal sur base de 10 actes de présentation et libellés comme suit, membres effectifs :

Leila Agic, pas de suppléant,  
Danielle Evraud, suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis,  
Michel Eylenbosch, suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis,  
Ann Gilles-Goris, membre suppléant Ahmed El Khannouss,  
Jamal Ikazban, pas de suppléant,  
Nsimire Kalimbiriro, pas de suppléant,  
Rachid Mahdaoui, pas de suppléant,  
Leonidas Papadiz, membre suppléant Didier Milis,  
Paulette Picard, pas de suppléant,  
Théophile Taelmans, suppléants Leonidas Papadiz et Didier Milis,  
Luc Vancauwenberge, membre suppléant Hind Addi et Joke Vandembemt.

**Mme la Présidente :**

Je vais appeler dans l'ordre les conseillers à voter. Avant cela, je dois vous dire que les conseillers communaux les moins âgés vont être appelés à m'assister pour le dépouillement, sauf que Leila Agic et Hind Addi étant candidats, elles ne pourront pratiquer le dépouillement. En conséquence de quoi, c'est monsieur Mohamed Amine Akrouh et monsieur Khalil Boufraquech qui sont les deux moins âgés mais, monsieur le Secrétaire, Khalil Boufraquech est absent. Est-ce qu'on peut regarder dans l'ordre qui est le plus jeune conseiller suivant ?

**M. le Secrétaire communal :**

Rajae Maouane.

**Mme la Présidente :**

C'est Rajae Maouane, qui n'est pas candidate, Rajae Maouane qui gagne le droit d'assister au dépouillement du scrutin avec Mohamed Amine Akrouh.

Alors je vous propose, comme la semaine passée, d'aller voter dans les isolements et je vais vous inviter à vous lever selon l'ordre de préséance.

Les trois premiers qui devront voter sont madame Schepmans, monsieur Ikazban et monsieur Achaoui. Chaque conseiller communal dispose de six bulletins de vote, mais je suppose que chacun a pu prendre connaissance de cette manière un peu particulière de voter. Bon vote !

Madame Turine, excusez-moi, allez-y.

**Mme Turine :**

Je me permets juste de prendre la parole parce qu'effectivement vous avez pu remarquer, enfin on m'a dit qu'il y avait une candidature refusée, c'est évidemment la candidature d'ECOLO SAMEN puisque vous pouvez voir dans les candidatures acceptées qu'il n'y en a pas. Non pas que nous ne nous intéressions pas à cette institution qu'est le Conseil de police, il était pour nous très important de pouvoir y participer, mais il y a eu un problème dans la distribution de l'information, puisque notre conseillère communale Rajae Maouane n'a pas reçu l'information et c'était elle qui devait rentrer la candidature. Et donc

nous regrettons, nous entendons l'avis du SPF qui vous a poussés à ne pas pouvoir accepter notre candidature, nous le regrettons fortement. Voilà, je voulais juste qu'on prenne acte du fait qu'il y avait quand-même eu un problème dans la bonne distribution de l'information et nous vous demandons d'être très attentifs à l'avenir à ce que l'information parvienne bien à tous les conseillers communaux, c'est un droit individuel et non pas un droit uniquement de groupe et donc je vous remercie d'être très attentifs à cela.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à madame Maouane, mais s'il vous plaît, brièvement, parce que c'est un petit peu compliqué comme situation et pour tout vous dire, ah c'est bon.

Alors, je voudrais juste apporter une précision importante, c'est que nous avons, le Secrétaire communal et moi-même, diligenté une enquête dès que nous avons pris connaissance de votre situation qui nous a menés à penser qu'effectivement les convocations avaient bel et bien été envoyées et les procédures habituelles ont été suivies. Voilà, je ne peux que répondre ceci, mais nous avons tenu à diligenter une enquête pour cela, je tenais à vous le dire.

Et je vais me permettre dans la foulée d'appeler au vote Houria Ouberri, Paulette Picard et Olivier Mahy.

Chers conseillers communaux, chers échevins, nous avons un problème, un problème technique qui concerne les bulletins de vote, il y a une erreur sur les bulletins de vote, il manque un candidat. Comme nous ne savons pas rajouter à la main ce candidat sur tous les bulletins de vote, nous allons réimprimer de nouveaux bulletins. Le vote qui a déjà eu lieu est annulé, il faut d'ailleurs qu'on vide l'urne et nous recommencerons le vote, je vous le propose, après avoir débattu de la motion, comme ça, on va s'occuper le temps d'attendre les nouveaux bulletins. Les bulletins qui sont déjà dans l'urne et les bulletins qui sont des mauvais bulletins sont déchirés.

**Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur El Khannouss, conseiller communal CDH, relative à la diminution des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2019.**

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer El Khannouss, gemeenteraadslid CDH, betreffende de vermindering van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2019.**

---

**Mme la Présidente :**

Monsieur El Khannouss, est-ce que vous voulez présenter votre motion ? Je vous en prie.

**M. El Khannouss :**

Merci madame la Présidente, en guise d'introduction, je ne vais pas rappeler ici les nombreuses revendications qui nous viennent de la population par rapport au pouvoir d'achat. Je ne vais pas rappeler les nombreux débats que nous avons eus sous la précédente législature. C'est vrai que cela aurait été une bonne idée de mettre un gilet jaune pour renforcer ma demande qui vise évidemment, qui viserait à mettre fin à une situation qui avait été à l'époque mûrement réfléchi et qui était aussi la suite et la conséquence d'une certaine politique qui était menée ici ces dernières décennies qui a fait que la commune s'est retrouvée dans une situation financière assez particulière, avec un endettement, d'ailleurs mon collègue avait à l'époque osé la comparaison avec la Grèce, moi je ne le ferais pas parce qu'entre-temps, je dirais, la majorité qui a dirigé la commune pendant six ans a pris

des mesures en termes de bonne gestion qui ont fait qu'aujourd'hui, je viens ici devant vous, chers conseillers communaux, avec une proposition qui vise évidemment d'abord à vous inviter à bien gérer la commune comme nous l'avons fait.

Alors, chers collègues, mesdames, messieurs, comme vous le savez, lors de la précédente mandature, des mesures financières ont dû être prises pour faire face aux problèmes financiers que rencontrait la commune. Parmi celles-ci il y a eu l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier qui sont passés en 2016 de 2.848 à 3.350. Cette motion que je vous présente aujourd'hui, n'a rien à voir avec ma présence aujourd'hui sur les bancs de l'opposition et je peux vous affirmer que ce n'est vraiment pas le cas. C'est une mesure qui allait être prise par l'ancien collègue déjà, parce que nous l'avons débattu quelques mois avant la fin de la législature. Vu que les principaux facteurs financiers qui justifient cette diminution n'ont été connus que récemment, ce n'est que fin 2018 que nous avons eu les chiffres beaucoup plus précis, par conséquent l'application de cette mesure ne pouvait s'envisager qu'à partir de l'exercice 2019. Au conseil communal du 17 décembre 2018, le point relatif au renouvellement du compte, du précompte immobilier, pardon, pour l'exercice 2019 sera mis à l'ordre du jour. C'est ce qui explique que j'ai demandé qu'il soit mis à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est que vous preniez conscience que nous avons quelques jours pour enfin permettre l'augmentation du pouvoir d'achat des Molenbeekoïses à travers cette diminution du PRI. Il sera mis à l'ordre du jour avant de soumettre celui-ci au vote de cette assemblée.

Nous proposons la motion suivante et la motion suivante, j'ai appris qu'il y avait une proposition d'amendement de la part du PTB :

Attendu qu'il y a eu en 2016 une augmentation du précompte immobilier de l'ordre de 502 centimes additionnels, ce qui vaut à peu près à une augmentation de 17% ;

Attendu que les raisons financières qui ont justifié cette augmentation ne sont plus d'actualité. Je ne vais pas revenir sur l'assainissement des finances et je tiens ici, chers collègues, à saluer le travail qui a été fait par notre ancien échevin des finances, monsieur Karim Haouari;

Attendu que les deux derniers comptes de la commune se sont soldés par des bonis importants, le solde positif du compte 2017 à lui seul a plus de dix millions d'euros. C'est évidemment, je parle de la réserve;

Attendu que le conseil communal du 12 septembre dernier, un montant de plus de douze millions d'euros a été mis au fonds de réserve, qu'on additionne tous les autres montants, celui du 24 octobre qui est de l'ordre de 1.800.000 € est venu augmenter ces réserves;

Attendu qu'en 2017 et en 2018 la commune a pu ainsi constituer une réserve très importante qui gravite autour de dix-huit millions d'euros;

Attendu que tous ces éléments démontrent clairement que les finances de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ont été assainies;

Attendu que le maintien du taux additionnel, du centime additionnel, pardon, précompte immobilier à 3.350 ne se justifie plus;

Je vous propose d'adopter en âme et conscience un seul article qui demande de ramener les centimes additionnels au précompte immobilier de 3.350 à 2.848 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous avons quelques jours, chers collègues, pour pouvoir réfléchir, pouvoir prendre la bonne décision. Je vous invite dès lors à évidemment voter cette motion qui vous est présentée aujourd'hui. Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

## **M. De Block :**

Evidemment, le PTB était aussi contre cette augmentation à l'époque parce qu'il y avait des alternatives. Nous avons pris connaissance avec intérêt donc de la motion de monsieur El Khannouss pour diminuer ce précompte. Ce précompte pèse effectivement dans les familles des petits propriétaires. Je pense que c'était à raison un enjeu des élections, surtout parce que l'idée que cette prime permet en fait de compenser la hausse du précompte, c'est un leurre parce qu'au moins une partie des petits propriétaires qui aurait droit à cette prime n'en fait pas la demande, peut-être que l'information n'est toujours pas correctement diffusée partout à Molenbeek et il y a des cas où la prime qui est en fait plafonnée à un certain montant ne couvre pas l'augmentation totale de ce précompte immobilier. La vision du PTB, c'est que les épaules les plus larges doivent porter plus. Il faut arrêter de taxer toujours les petits, surtout les familles petits propriétaires, pour qui c'est parfois dur. Et donc, le précompte immobilier a été augmenté par la commune, par tous ces partis qui ont en fait constitué la majorité précédente au niveau communal, mais le précompte a été augmenté aussi au niveau régional, par en fait tous les autres partis qui ont constitué cette majorité régionale. Bref, vous le sentez venir, il y a en fait un parti unique, sauf le PTB, qui est d'accord avec une augmentation du précompte immobilier, à la Région comme la Commune. Le PTB n'est pas d'accord avec ça et veut faire contribuer plus les multipropriétaires et veut épargner les petits propriétaires. Dans ce sens, le PTB a voté aussi contre le dernier règlement qui a été soumis ici parce que elle accordait une prime pas seulement aux monopropriétaires, mais aussi aux multipropriétaires pour la maison qu'ils occupent à Molenbeek. On trouve qu'on a intérêt d'avoir aussi des moyens pour les moyens énormes sociaux de la commune, entre autres pour l'enseignement. On reviendra le moment venu au conseil communal avec cela.

On propose un amendement précis à la motion de Monsieur El Khannouss et qui remplace son article unique par la chose suivante : la Commune décide de mettre en œuvre un précompte immobilier plus juste en diminuant le taux effectif des additionnelles communales pour les petits propriétaires à 2848 centimes additionnels. En fait c'est le même montant que Monsieur El Khannouss. Mais aussi en imposant aux multipropriétaires le taux effectif des additionnelles communales nécessaires pour que ce PRI communal plus juste soit budgétairement neutre et ne mette pas en danger les investissements sociaux nécessaires. J'explique un tout petit peu ce qu'est un taux effectif, un taux effectif ça veut dire le solde du taux officiel diminué par une prime qui pour nous serait accordée automatiquement et exclusivement aux petits propriétaires. Je pense que la machinerie régionale permet d'accorder automatiquement, dans l'opposition il y a des gens qui vantaient les capacités de la Région de le faire automatiquement, je propose que maintenant ils utilisent toutes les ficelles à la Région pour permettre que ce genre de primes soit automatiquement accordée.

Qui sont les petits propriétaires, nous entendons par petits propriétaires les propriétaires qui habitent leurs biens et qui ont en plus un seul autre bien. Donc ils peuvent avoir deux biens, en Belgique ou à l'étranger. Je pense que c'est quelque chose qui peut vraiment épargner tous les gens qui peut-être ont encore une maison au Maroc. Et pour les multipropriétaires, nous comprenons tous les propriétaires qui ne sont pas petits propriétaires. C'est tout simple. Ainsi les gens qui ont trois ou quatre maisons, peuvent contribuer selon leurs moyens et les petits propriétaires sont épargnés et reviennent au taux d'imposition effectif d'avant l'augmentation. Ça c'est notre proposition qu'on soumet au vote en amendement.

## **Mme la Présidente :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Diminuer la pression fiscale à Molenbeek, c'est une nécessité parce que dans notre commune, il est vrai que la population a besoin d'un soutien, en tout cas on a besoin d'un message pour que la population puisse rester à Molenbeek, puisse y vivre avec une qualité de vie et des propositions, mais pas celle qui nous est présentée ici comme ça sans d'autres mesures complémentaires, je dirais qu'il faut avant tout réfléchir sur du long terme et pas venir avec une mesure plic ploc et ensuite de voir ce qui va passer. Parce que ce qui est intéressant, et je remercie Monsieur El Khannouss pour la proposition qu'il fait et qui permet d'avoir un débat et qui permet au final de mettre la majorité devant ses responsabilités, la majorité sortante, mais aussi cette nouvelle majorité. Je m'explique, dans un premier temps, j'entends parler de bonne gestion sous la précédente législature, que c'est grâce à ça qu'on a dégagé un boni, excusez-moi mais le boni, il vient essentiellement de la nouvelle dotation régionale aux communes. Et donc j'aimerais bien qu'on recadre un peu les choses et qu'on recontextualise mise le fait que la Région a permis à la Commune de sortir la tête de l'eau. Oui, il y a eu des efforts qui ont été réalisés, mais des efforts qui ont été réalisés sur qui, sur les propriétaires à Molenbeek sous la précédente législature, dans laquelle vous signifiez Monsieur El Khannouss et donc vous l'avez rappelé, mais il y en a d'autres bien sûrs. J'ai toujours eu cette cohérence dans mes interventions, toujours. Je l'ai dit, l'augmentation du précompte immobilier dans les circonstances du passé était inéluctable. Mais pas une telle augmentation, de 17 %. Ensuite, j'avais critiqué le mécanisme de la prime monopropriétaire qui ensuite a été élargie aux multipropriétaires qui créent des effets d'aubaine. On n'avait aucune vision à long terme de l'impact budgétaire que représentait cette prime. D'ailleurs, dans la motion actuelle, on ne parle même pas de cette prime donc ça veut dire qu'on devrait diminuer les additionnelles au précompte immobilier sans penser même à l'impact budgétaire de la prime qui serait maintenue, si je comprends bien. Donc, ça veut dire qu'il faut vraiment faire en sorte que ce genre de mesure soit prise globalement.

Ensuite je trouve, et c'est là que je remercie Monsieur El Khannouss, c'est parce que c'est il y a peut-être un virage à 180° de sa part, mais en attendant, de la part de la majorité d'aujourd'hui, vous avez fait des engagements devant la population et je trouve qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites pendant la campagne, que dans la commune il y avait eu une augmentation du précompte mais que ce n'était pas la Commune que c'était la Région, j'ai entendu ça et c'est complètement faux. Il y avait une augmentation du précompte immobilier régional et communal. Mais en attendant, il y avait déjà eu un élément que j'avais proposé, c'était la diminution de l'impôt des personnes physiques. Cette diminution a lieu à la Région et je leur propose ici à la Commune en début de législature. Parce que j'aimerais que cette commune soit une commune où on soit le moins taxé. C'est un signal fort, une commune où le taux de l'impôt serait le plus bas dans la région. Ça, c'est un signal à lancer et je pense que certes, nous avons dégagé des moyens, avec la participation de certains niveaux de pouvoir et je l'ai rappelé aussi d'une gestion peut-être plus rigoureuse, mais en attendant, c'est votre responsabilité et je pense qu'ici, et c'est pour ça que je vais m'abstenir, je ne dis pas que la proposition n'est pas censée, qu'elle n'a pas du contenu, mais je pense qu'elle est incomplète et je pense surtout qu'elle est prématurée par rapport au débat qu'on va avoir sur le vote sur les centimes additionnels de l'impôt des personnes physiques, sur le mécanisme de cette prime, de ce dispositif aux monopropriétaires et multipropriétaires et des additionnelles communales au précompte immobilier. Je pense que nous avons cette responsabilité, en tous les cas, vous l'avez et je serai très attentif au choix que vous allez prendre au niveau de votre nouvelle majorité.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme Turine :**

À la lecture de la motion proposée par Monsieur El Khannouss, notre première réaction a été de dire prudence, prudence parce qu'effectivement si la Commune s'est retrouvée dans de grosses difficultés financières et a dû prendre toute une série de mesures dont celle-là pour pallier au risque de déficit important des finances, elle a dû prendre d'autres mesures qui étaient de faire attention dans la façon dont fonctionnent les services, donc je pense qu'il y a eu des mesures positives en matière de gouvernance, mais également on a dû demander à beaucoup de services de faire de gros efforts. Et donc il faut être attentif aujourd'hui par rapport aux besoins de notre population, d'autant plus que les besoins augmentent, que la population augmente, d'être sûr que nos services sont toujours en capacité de répondre au mieux à ses besoins. Et donc il est important de pouvoir quand même maintenir un niveau de recettes important dans la commune et donc c'est pour cette raison que nous trouvons que la proposition du PTB est assez intéressante et donc nous rejoignons les amendements proposés par le PTB, même si d'un point de vue purement technique, il nous reste des questions parce qu'on sait que la question de l'automatisme de la prime, d'autant plus ici avec les cas pour savoir comment définir les petits propriétaires etc., sont difficiles mais néanmoins soutenons les amendements sur le fond pour voir comment on peut rendre ces taxations plus juste, tout en permettant néanmoins à la Commune de garder les moyens pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des citoyens.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Madame la Présidente, d'abord je n'ai pas très bien compris ce que Dirk a voulu dire sur les maisons au Maroc. Il n'y a pas que des propriétaires d'origine marocaine à Molenbeek. Donc je ne sais pas très bien ce qu'il a voulu dire, mais soit. Je voulais commencer par Dirk De Block parce qu'il avait parlé lors de la législature passée, il avait choisi comme qualification par rapport à cette majorité, la majorité de la gratte. Et je vais reprendre cette expression, et en écoutant Monsieur El Khannouss, la première réaction de mon groupe, c'est de dire heureusement que le ridicule ne tue pas. Parce qu'il faut quand même le faire, il y a à peine quelques semaines, il faisait encore partie de la majorité de la gratte qui a massacré les gens, qui a massacré la population de Molenbeek et aujourd'hui il ose de manière tout à fait démagogique et populiste venir avec une proposition comme ça. Mais c'est vrai, je pense que c'est vous qui reprochiez la semaine dernière les fausses promesses de campagne etc. Mais lui en tout cas il est en campagne électorale. Mais en même temps je dis que le ridicule ne tue pas, ce n'est pas méchant, mais je voudrais aussi le remercier, je voudrais remercier Monsieur El Khannouss parce que en réalité, grâce à lui, il nous rappelle combien la majorité sortante a massacré la population. Vous avez massacré le contribuable avec vos raisons, vos explications. Mais ce sont vos raisons, vos explications et c'est un petit peu dommage que vous n'ayez pas appelé également que non seulement vous avez fait exploser le précompte immobilier, le cadastre pour les gens, vous avez également fait payer les garderies scolaires qui étaient gratuites, vous avez également mis fin à un service de récolte des encombrants gratuite à domicile. Voilà des services qui étaient importants pour la population. Vous avez fait payer la carte riverain, la carte de stationnement, est-ce que vous allez venir chaque mois avec une proposition pour revenir en arrière ? Je passe toutes les taxes et les redevances et les loyers dans les propriétés

communales et le Logement Molenbeekois qui ont explosé, ainsi que les frais d'énergie qui ont également explosé de manière injuste.

Et donc heureusement, et mon collègue Michael Vossaert l'a dit, heureusement que la Région était là pour venir suppléer, pour venir renforcer les finances de cette commune et vous le savez très bien, vous êtes député à la Région et donc vous ne pouvez que vous réjouir de cet élément-là. D'ailleurs je vous ai expliqué tout à l'heure que finalement vous nous rappeliez ce que votre majorité a fait à la population, a fait subir à la population et j'ai envie de dire que les électeurs finalement voulons bien rendu. Quand on regarde le résultat des élections, je pense que clairement ils ont vu et ils n'ont pas été d'accord avec votre politique.

Alors je vais vous dire, nous aujourd'hui nous ne sommes pas là avec des promesses, on ne va pas venir avec des petites mesurette sans analyse sérieuse, globale et profonde d'un budget. Nous, au PS SP.A, ce que nous voudrions, on voudrait corriger vos erreurs. Puisque aujourd'hui vous reconnaissez une de vos erreurs. On voudrait les corriger et je m'en voudrais de ne pas dire que nous regrettons fortement qu'ECOLO et PTB n'aient pas accepté de faire une majorité progressiste plus forte, parce qu'on aurait été encore plus fort pour pouvoir mener des politiques sociales plus juste vis-à-vis de la population. Non aujourd'hui, nous ne voulons pas de démagogie, aujourd'hui nous avons un Collège qui vient à peine de s'installer et je pense qu'il faut avoir ce genre de débat et de discussions dans le cadre de l'élaboration du budget pour discuter de manière plus approfondie, plus sérieuse, sans promettre aux gens de rester gratuit demain. C'est ce que vous faites aujourd'hui et je peux le comprendre parce que vous êtes en campagne électorale.

Dernière remarque, nous souhaitons également et je l'ai dit à plusieurs reprises que nous étions dans l'opposition, nous souhaitons également qu'on améliore ses systèmes de primes aux monopropriétaires pour qu'elles deviennent également quasiment automatiques comme la Région arrive à le faire très bien, même Dirk De Block la souligné. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Liekendaël.

**Mme Liekendaël :**

Je vous remercie, écoutez en 2012, on a hérité quand même de pas mal de problèmes financiers, donc des efforts financiers ont été faits, des efforts quant au budget etc. Nous ne sommes pas du tout d'accord à ce niveau-ci, à ce moment-ci avec la motion qui est proposée aujourd'hui. Je pense que ce dont il faudrait peut-être tenir compte, ce sont les différents postes dans le budget, pour pouvoir finalement voir plus clair par rapport à une diminution des centimes additionnels.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Liekendaël.

Je donne maintenant la parole à notre échevin du Budget et des Finances, Monsieur Van Leeckwyck.

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

Bonsoir, c'est ma première intervention et donc il faut que je me mette un peu à l'aise. Vous m'entendez bien ?

Tout d'abord je remercie Monsieur l'échevin El Khannouss, parce que personnellement, vous m'avez permis de me mettre dans le bain directement. Mais par contre, c'est mal me connaître, parce que c'est quand même une décision très importante et donc j'ai bien épluché votre motion et j'ai analysé les chiffres. Il est de ma responsabilité de rectifier des informations erronées. En ce qui concerne les dépenses de la zone de police, la validation des comptes, lorsqu'elle prendra place, devra effectivement aboutir à un boni budgétaire d'environ 1.800.000 €. Il faut bien comprendre que ce n'est pas de l'argent qui rentre dans nos comptes, mais une dépense non réalisée. Elle devra être réalisée par la suite. Il appartiendra au Conseil de police de voter de nouveaux engagements.

En ce qui concerne le montant de 18 millions d'euros, et là vous me faites peur parce que j'ai même des gens qui m'envoient des messages me disant : on a appris qu'il y avait 18 millions d'euros à la Commune, pensez à nous. Il ne faut comme pas aller trop vite ! Après avoir analysé les finances communales, je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre ? S'il est exact qu'un boni au compte 2017 a permis de réalimenter les fonds de réserves ordinaires, qui en avaient bien besoin, il n'existe pas de réserves de 18 millions d'euros.

**Mme la Présidente :**

Cher Conseillers, je vous demande du respect et du silence pour écouter la réponse de l'échevin !

**M. l'échevin Van Leeckwyck :**

En 2018, nous estimons que nous pourrions atteindre un boni budgétaire de 2.400.000 €. À nouveau, il ne s'agit pas d'argent qui entrera dans la pièce, mais bien d'argent qui n'en sortira pas. Il y a une différence entre un boni budgétaire et une recette.

Pour clôturer, je voudrais attirer votre attention sur le fait que si effectivement notre budget et en particulier grâce à l'augmentation substantielle de la DGC, recettes supplémentaires nettes de 6.624.000 €, notre commune fait toujours face à des déficits énormes et une situation financière difficile, même si elle s'est fortement améliorée, il faut quand même continuer dans les années à venir à être très prudent. Présenter cette mesure en l'état aujourd'hui ne me paraît pas légitime dans ces conditions. Nous aurons l'occasion de débattre du budget ensemble en temps utiles.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur l'échevin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. El Khannouss :**

Merci, alors c'est toujours assez amusant d'entendre certaines interventions. Quand j'entends le Parti Socialiste, à travers le chef de groupe, nous reprocher certaines mesures que nous avons prises sous la précédente législature, je l'ai déjà dit ici même, ce sont des mesures que nous avons assumées. Madame Liekendaël, dans son intervention a rappelé l'état catastrophique des budgets. Dans mon intervention je me suis permis de faire un parallèle avec la Grèce, 150 millions d'euros de dettes et je tiens à rappeler qu'il y a

aujourd'hui à ce jour un dossier à l'information judiciaire concernant la gestion financière de la Commune, pour ceux qui semblent occulter cette partie-là, il y a eu une gestion catastrophique pendant plusieurs décennies qui a fait que la Commune est surendettée.

Deuxième problème majeur, c'est la gestion du personnel. On sait qu'il y a eu certaines politiques menées par certains qui ont fait qu'on a creusé le déficit et c'est un des reproches qui nous a été faits dans les analyses de l'historique des finances de la Commune.

Alors moi, je ne vais pas commencer à tourner autour du pot, j'ai pu entendre les nombreuses interventions de certains et des autres sous l'ancienne législature, tu l'as rappelé, le PTB nous appelait la majorité de la gratte. Majorité qui a dû assumer une gestion chaotique du passé, qui a dû faire en sorte que la Commune ne soit pas en faillite, faire en sorte, et ça été rappelé par ma collègue Sarah Turine, que nous puissions continuer à offrir des services de qualité à la population. Et pour ça, il fallait évidemment trouver des ressources financières et malheureusement, les seuls outils, et c'est vrai que la DGC nous a augmenté ces moyens, ça été rappelé, mais ce n'est que tardivement, et c'est vrai que la Région, c'est une des parties des soutiens qui nous a été apportés, et il fallait un moment donné faire certains choix. Nous les avons faits, nous avons assumé et aujourd'hui, la situation va beaucoup mieux.

Monsieur l'échevin des Finances, je ne partage pas du tout votre analyse ce que vous devez vous douter que pour pouvoir rédiger cette motion, je me suis concerté avec quelqu'un qui a très bien dirigé cette Commune pendant quelques années et qui lui, m'a donné ces chiffres avec précision et je pense qu'il a une meilleure connaissance de la gestion financière de la Commune. Vous venez de commencer, vous l'avez dit et ce n'est pas un reproche que je vous fais, on est là pour vous soutenir parce que je suis convaincu que vous avez fait un excellent travail.

Alors le chef de groupe du Parti Socialiste qui m'a lancé une série d'anathèmes, de critiques, qu'on faisait des promesses etc., moi la seule chose que j'ai pu entendre en matière de promesses, c'est ce que vous avez fait vous et votre groupe politique durant la campagne électorale. Alors je sais que votre chef de file aller sur les antennes médiatiques dire qu'il y a quelqu'un de la majorité, c'est Monsieur « promesse ». J'espère que demain, Madame la Présidente, je ne vais pas devoir vous appeler Madame « promesse ». Par ce que vous avez fait de nombreuses promesses et une des promesses qui été faite durant la campagne électorale, c'est justement de supprimer cette augmentation du cadastre.

**Mme la Présidente :**

Je vais vous demander de clôturer parce que votre temps est écoulé.

**M. El Khannouss :**

Alors aujourd'hui je viens avec une proposition concrète, je vous demande vu la situation positive de la Commune, je vous demande de choisir en âme et conscience de soutenir le pouvoir d'achat de la population molenbeekoise. Parce qu'il y a des gens à Molenbeek qui souffrent et donc aujourd'hui on a la possibilité de pouvoir dire que le Parti Socialiste accepte la proposition du CDH, mais c'est tout à fait le contraire que j'entends, le Parti Socialiste de Molenbeek associé malheureusement...

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur El Khannouss, vous avez entamé votre temps de parole.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

D'abord, ça me fascine les chiffres de réserves. Notez-le Monsieur l'échevin, j'aimerais bien découvrir la réalité derrière ces chiffres. Je viens de lire un article il y a quelques années, le début de cette majorité de la « gratte » où j'avais calculé exactement que les familles contribuaient en plus à 1.300.000 € par année. C'était le début parce qu'il y avait encore plein de mesures qui allaient suivre. Si on multiplie ça par six, les millions d'euros, c'est-à-dire presque l'entièreté de la réserve qui a été construite, a été construite sur le dos des familles qui ont dû douiller chaque année. Donc peut-être que c'est vrai que la Région a rajouté encore un peu de fonds, mais c'est vraiment génial parce qu'alors il n'y aurait vraiment pas d'augmentation de certains postes du tout. Mais la réalité, c'est que la réserve qui a été construite, est la propriété des Molenbeekois. Donc j'attends avec impatience ce que la majorité prévoit en retour.

En face, on nous dit qu'on veut être prudent, on ne va pas décider de taxes comme ça à la légère, c'est pour ça que le PTB soutient tout à fait cette idée, c'est pour ça qu'on a très prudemment élaboré une proposition qui est juste, socialement parlant, et budgétairement neutre pour ne pas prendre les avances sur le budget. Mais c'est exactement ce que vous allez faire la semaine prochaine, lundi il y a une chiée de points taxes que vous allez voter sans avoir parlé ni de votre plan triennal, ni de votre budget. Alors franchement répétez-moi cette même phrase la semaine prochaine encore une fois, quand vous allez voter 40 taxes, 40 points de taxes sans discussion, sans débat sur les besoins du budget. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur De Block.

Je me propose de ne pas redonner la parole pour un deuxième tour de réplique, mais Monsieur Vossaert, vous n'avez pas encore parlé, donc si vous souhaitez parler. Comme Monsieur Vossaert a demandé de prendre la parole, je lui propose de la prendre maintenant, car après on ira plus de seconde réplique.

**M. Vossaert :**

Je propose de reprendre la parole au moment du vote, parce que j'ai exprimé mon abstention par rapport à la motion et j'aimerais bien la justifier.

**Mme la Présidente :**

Très bien Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss, pour la dernière intervention.

**M. El Khannouss :**

Comme le prévoit l'article 100 de la Loi communale, je voudrais un vote individuel, si vous voulez bien, merci.

**Mme la Présidente :**

D'accord je vous l'accorde.

Mais d'abord nous avons un amendement déposé par Monsieur De Block qui a été rejoint par ECOLO. Nous allons d'abord voter sur l'amendement. Et je remercie Monsieur El Khannouss d'accepter qu'on ne doive pas le faire nominativement, c'est très gentil à vous.

Nous allons passer au vote électronique et vous avez reçu une note explicative à ce sujet. Je vous explique comment ça se passe, avant de procéder au vote, vous devez confirmer votre présence dans la salle. Ceci se fait à l'aide du petit bouton à droite de celui qui vous sert à prendre la parole. Donc vous confirmez d'abord votre présence au vote en appuyant sur ce bouton. Au niveau technique, vous pouvez lancer la procédure de vote. Voilà, vous vous inscrivez au vote et là vous voyez que les trois boutons supérieurs vont s'allumer, le verre signifie oui, le rouge signifie non et le jaune c'est l'abstention. Nous passons donc au vote sur l'amendement déposé par Monsieur De Block.

*L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 31 votes négatifs, 11 votes positifs et 2 abstentions.*

*Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 31 negatieve stemmen, 11 positieve stemmen en 2 onthoudingen.*

*Monsieur El Khannouss demande un vote nominatif.*

*Les conseillers sont appelés à voter nominativement par ordre de préséance :*

*Mijnheer El Khannouss vraagt een mondelinge stemming.*

*De gemeenteraadsleden worden uitgenodigd om mondeling volgens de rangorde te stemmen :*

*Catherine Moureaux Négatif/Négatif  
Françoise Schepmans Négatif/Négatif  
Jamal Ikazban Négatif/Négatif  
Abdellah Achaoui Négatif/Négatif  
Houria Ouberrri Négatif/Négatif  
Paulette Piquard Négatif/Négatif  
Olivier Mahy Négatif/Négatif  
Sarah Turine Abstention/Onthouding  
Ahmed El Khannouss Positif/Positif  
Amet Gjanaj Négatif/Négatif  
Jamel Azaoum Négatif/Négatif  
Jef Van Damme Négatif/Négatif  
Dina Bastin Négatif/Négatif  
Michel Eylenbosch Négatif/Négatif  
Danielle Evraud Négatif/Négatif  
Dirk De Block Positif/Positif  
Michaël Vossaert Abstention/Onthouding  
Ann Gilles-Goris Positif/Positif  
Tania Dekens Négatif/Négatif  
Georges Van Leeckwyck Négatif/Négatif  
Leonidas Papadiz Négatif/Négatif  
Karim Majoros Abstention/Onthouding  
Hassan Ouassari Positif/Positif  
Hicham Chakir Négatif/Négatif  
Carine Liekendaël Négatif/Négatif  
Hind Addi Positif/Positif  
Mohamed Daif Négatif/Négatif  
Saliha Raiss Négatif/Négatif  
Yassine Akki Négatif/Négatif  
Mohamed El Bouazzati Positif/Positif  
Rachid Mahdaoui Négatif/Négatif*

*Khalil Boufraquech Absent/Afwezig  
Leila Agic Négatif/Négatif  
Mohammed El Bouzidi Positif/Positief  
Luc Vancauwenberge Positif/Positief  
Laurent Mutambayi Positif/Positief  
Laetitia Kalimbiriro Négatif/Négatif  
Mohamed Amine Akrouh Positif/Positief  
Joke Vandembempt Positif/Positief  
Khadija Zamouri Négatif/Négatif  
Pascal Duquesne Négatif/Négatif  
Rajae Maouane Abstention/Onthouding  
Théophile Taelemans Négatif/Négatif  
Maria Garcia-Fernandez Négatif/Négatif  
Didier Milis Négatif/Négatif*

*Le point est rejeté.*

*44 votants : 11 votes positifs, 29 votes négatifs, 4 abstentions.*

*Het punt wordt verworpen.*

*44 stemmers : 11 positieve stemmen, 29 negatieve stemmen, 4 onthoudingen.*

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Si je m'abstiens, c'est par ce qu'une mesure si importante avec un impact favorable pour les Molenbeekois doit se faire à long terme, et pas sur un petit coup comme ça. Il faut vraiment avoir une vue d'ensemble, il faut pouvoir accompagner une diminution du précompte avec une diminution de l'impôt des personnes physiques et je l'ai dit, c'est vous, cette nouvelle majorité, que j'attends au tournant. Je voudrais savoir si vous allez vous engager pleinement pour diminuer la pression fiscale sur les Molenbeekois pour cette nouvelle législature ?

**Mme la Présidente :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme Turine :**

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, je pense qu'il faut être prudent avec une mesure comme celle-là, parce que je pense que vous devez d'abord faire votre premier budget et nous espérons qu'un jour cette diminution sera effectivement possible et donc nous serons évidemment attentifs. Ce que nous apprécions dans les amendements déposés par le PTB, c'est que ça permettait de rester en équilibre au niveau budgétaire. Ici, ce n'est pas le cas et donc ça nécessite une réflexion plus longue et un réel travail sur le budget, c'est pour cette raison que nous nous abstenons.

**Mme la Présidente :**

Merci Madame Turine.

Je me tourne vers le Secrétaire communal, est-ce que Monsieur El Khannouss a le droit après le vote de reprendre la parole ? Excusez-moi, mais c'est une question légitime et je vous remercie d'attendre la réponse du Secrétaire communal, qui je vous le rappelle, est ici le seul garant de la légalité et des règlements. Il me revient que c'est uniquement quand on s'abstient lors d'un vote qu'on peut commenter son vote.

Monsieur El Khannouss, je vais vous lire l'article 19 qui décrit les questions orales et les motions et vous me pardonnerez parce que c'est long : « Toute motion, question orale étrangère à l'ordre du jour doit être remise par écrit au Président du Conseil au moins cinq jours franc avant l'assemblée. Elles doivent être accompagnées d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil. Il est interdit un membre du Collège des bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté. La motion ou la question orale doivent avoir un lien avec les matières de compétence communale ou tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure. Le Président assisté du Secrétaire communal transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil. L'interpellant dispose d'un temps de parole limité à cinq minutes. Le répondant est soumis à la même règle. Si deux questions orales sont jointes, seuls les deux interpellants bénéficient des mêmes droits. Les autres membres qui désirent prendre la parole sur l'objet de l'interpellation disposent de deux minutes avant que la réponse ne soit donnée. Seul l'interpellant principal peut intervenir après la réponse ».

Ce n'est pas ça qu'on a fait, ça veut dire que je vous ai trop donné la parole, j'en suis vraiment désolée !

*(Rires - Gelach)*

Je poursuis la lecture : « Il dispose d'un temps limité à trois minutes. Sauf élément nouveau, nul ne peut interpellier sur le même objet avant trois mois. »

Vous voyez qu'il n'est pas question ici de reprendre la parole après le vote. Et je vous en remercie.

**Secrétariat communal - Election des membres du Conseil de Police.  
Gemeentelijk secretariaat - Verkiezing van de leden van de Politieraad.**

---

**Mme la Présidente :**

Voilà, nous allons procéder à l'élection des membres du Conseil de Police. Je vais maintenant vous appeler un à un pour aller voter dans les isoires et je vous remercie d'avance de la manière dont vous allez procéder pour que tout cela se passe dans le calme. Je vous donne une information sur le vote, il s'agit bien de répondre de la manière suivante : sur chaque bulletin vous devez choisir une case. Vous ne pouvez pas voter pour plusieurs personnes sur le même bulletin de vote.

*(Les Conseillers communaux sont appelés par ordre de préséances pour aller voter dans les isoires - De gemeenteraadsleden worden opgeroepen volgens de rangorde om in de stembokjes te stemmen)*

*(Comptage des bulletins de vote déposés dans l'urne - Tellen van de in de stembus geplaatste stembiljetten.)*

**Mme la Présidente :**

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux est-ce que je peux vous demander de reprendre vos places s'il-vous-plaît ?

Je vais annoncer le résultat des votes. Est-ce que je peux vous demander de rejoindre vos places s'il-vous-plaît ?

Je commence l'annonce des résultats. Il y avait au total 270 bulletins vierges dans l'enveloppe, 44 conseillers présents ont voté et 264 bulletins de vote ont été remis aux Conseillers.

264 bulletins de vote ont été retrouvés effectivement dans l'urne, dont 259 exprimant un vote valable.

Madame Leila Agic a obtenu 20 voix

Madame Danielle Evraud a obtenu 20 voix

Monsieur Michel Eylembosch a obtenu 19 voix

Madame Anne Gilles-Goris a obtenu 24 voix

Monsieur Jamal Ikazban a obtenu 19 voix

Madame Kalimbiriro a obtenu 26 voix.

Monsieur Rachid Mahdaoui a obtenu 19 voix.

Monsieur Leonidas Papadiz a obtenu 19 voix.

Madame Paulette Piquard a obtenu 18 voix.

Monsieur Théophile Taelmans a obtenu 21 voix.

Le recordman des voix de préférence pour la journée est monsieur Luc Vancauwenberge avec 42 voix.

Félicitations à tous ! Vous formez désormais notre nouveau Conseil de Police.

Là-dessus, Monsieur le Secrétaire, je clôture la séance d'aujourd'hui, à lundi !